



Personne-ressource : Jason D. Bennett  
Secrétaire général  
Téléphone : 416 943-7431  
Courriel : [jbennett@mfd.ca](mailto:jbennett@mfd.ca)

**BULLETIN N° 0425 – M**  
Le 11 février 2010

# Bulletin de l'ACFM

## Conseils régionaux

**Aux fins de distribution aux personnes intéressées de votre société**

---

### Conseils régionaux : procédure de mise en candidature et d'élection

Les membres sont invités à nommer des candidats qui seront élus aux quatre conseils régionaux de l'ACFM. Pour être éligible, chaque candidat doit résider dans la région en question et être un associé, un dirigeant, un administrateur, un employé ou un mandataire du membre dans cette région.

Les conseils régionaux sont composés de représentants élus et nommés dans les régions suivantes :

- Région de l'Atlantique (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador)
- Région du Centre (Ontario et Québec)
- Région du Pacifique (Colombie-Britannique et Territoire du Yukon)
- Région des Prairies (Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut)

Les représentants élus siègeront pour un mandat de deux ans et sont éligibles à être choisis comme membres des jurys d'audition formés de trois personnes qui sont établis à l'occasion pour statuer sur les procédures disciplinaires de l'ACFM. Les représentants élus peuvent aussi participer aux réunions de leur conseil régional pour examiner les questions de politique concernant l'ACFM.

La procédure de mise en candidature se fera région par région et sera ouverte jusqu'au vendredi, 26 mars 2010. Dans les prochains jours, les membres recevront un dossier de mise en candidature pour chaque région où ils ont un siège social ou une succursale. Les candidats doivent posséder une solide expérience dans le domaine de la conformité et avoir occupé des postes importants au sein du secteur et de leur société membre pendant plusieurs années.

Le nombre de personnes pouvant être élues à chaque conseil régional est indiqué ci-après :

- Région de l'Atlantique : 10 représentants élus
- Région du Centre : 20 représentants élus
- Région du Pacifique : 20 représentants élus
- Région des Prairies : 20 représentants élus

Si le nombre de personnes éligibles dans une région dépasse le nombre de postes indiqué ci-dessus, l'ACFM coordonnera le processus de vote par la poste pour élire les représentants de chacun de ces conseils régionaux. Le mandat des candidats élus commencera le 2 juin 2010.

Doc #201334